



# Wintzenheim

## **Procès-verbal d'analyse des offres Commission de délégation de services publics du 12 octobre 2017**

### **A - Identification du candidat et de la personne morale de droit public**

---

#### **1 - Identification de la personne morale de droit public.**

Mairie de Wintzenheim  
28, rue Clémenceau  
68920 WINTZENHEIM Cedex

Téléphone : 03 89 27 94 94  
Télécopie : 03 89 27 94 95

Représentée par M. Serge NICOLE, Maire de Wintzenheim

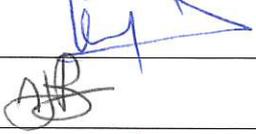
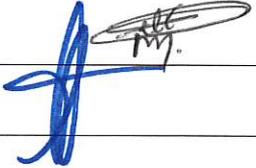
#### **- Objet de la délégation de service public :**

Gestion et exploitation du multi-accueil Pom' de Reinette

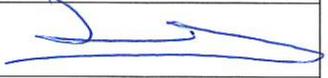
## B – Composition et fonctionnement de la commission

- La composition de la Commission a été fixée par délibération du 11 avril 2014.
- Date de la réunion : Jeudi 12 octobre 2017 à 8h30.
- Membres à voix délibérative :

### ■ Membres titulaires

| Nom, prénoms           | Fonction                           | Absent(e)<br>représenté(e) par | mais<br>Signature   |
|------------------------|------------------------------------|--------------------------------|---|
| M. Serge NICOLE        | Président de la Commission         |                                |  |
| M. Daniel LEROY        | 4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire  |                                |  |
| Mme Marie-Jeanne BASSO | Conseillère Municipale             |                                |  |
| Mme Mireille PELE      | Conseillère Municipale             |                                |  |
| Mme Valérie HAIDAR     | 3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire |                                |   |
| Mme Maria FURLANO      | Conseillère Municipale             | EXCUSEE                        |   |
| Mme Patricia JAEGLE    | Conseillère Municipale             |                                |   |
| Mme Geneviève SCHOFF   | 5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire |                                |   |
| Mme Lucette SPINHIRNY  | 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire |                                |   |
| M. Claude KLINGER-ZIND | Conseiller Municipal               |                                |   |
| Mme Adèle HAUMESSER    | Conseillère Municipale             |                                |   |

### ■ Représentants des services – désignés par le Président

| Nom, prénoms            | Fonction                                  | Absent(e) | Signature   |
|-------------------------|---|-----------|---|
| Mme Caroline LEVI-TOPAL | Directrice générale des services          |           |  |
| Mme Marion DEPLANCHE    | Directrice générale adjointe des services |           |  |

### ■ A titre consultatif, participeront par ailleurs :

| Nom, prénoms                | Fonction            | Absent(e) | Signature |
|-----------------------------|---------------------|-----------|-----------|
| M. Bernard VASSELON         | Trésorier Municipal |           |           |
| Représentant de la DIRECTTE |                     |           |           |

- Le quorum est atteint :  oui,  non.

La Commission  peut,  ne peut pas, valablement délibérer.

## C. Ouverture des offres

---

### C 1 Enregistrement des plis

Huit candidats avaient admis à déposer une offre dans cette procédure :

- Léo Lagrange Centre Est
- PEP Alsace
- AASBR
- Crèches de France
- Crèche attitude
- People and baby / Enfance pour tous
- AGES
- Léa et Léo

Une visite a été organisée le 11 juillet 2017 pour permettre aux candidats de prendre connaissance des installations et de poser les questions concernant la procédure ou le cahier des charges.

A cette occasion 6 candidats sur 8 étaient présents :

- PEP Alsace
- AASBR
- Crèche attitude
- People and baby / Enfance pour tous
- AGES
- Léa et Léo

Suite à cette visite, le candidat AASBR, par courrier reçu en date du 19 septembre 2017, ainsi que le candidat Crèche attitude, par courriel du 18 juillet 2017, se sont désistés de la procédure.

Finalement seuls les candidats suivants ont remis une offre :

- Les PEP Alsace
- People and Baby/ Enfance pour tous
- Léa et Léo

### C 2 Vérification de la présence des pièces par la Commission

Les candidats devaient obligatoirement produire les éléments suivants :

- Le **cahier des charges** tenant lieu de contrat visé par le candidat,
- Les **Comptes d'exploitation prévisionnels** correspondant à toutes les prestations décrites dans le contrat et pour chaque année du contrat. Ce document sera annexé au contrat et comprendra notamment :

Pour le fonctionnement :

- o la **part des recettes** issues des services par rapport à la subvention communale et aux autres ressources,

- Les candidats préciseront quels sont les **moyens mobilisés** pour l'entretien des locaux et du matériel, notamment combien d'agents auront en charge l'entretien, la maintenance... ou quel type de contrat est prévu avec une société,
- La **politique tarifaire** au regard des tarifs CNAF imposés.

Pour l'investissement :

- **plan d'investissement** pour les 5 années avec le budget prévu pour le renouvellement et l'acquisition de matériel, dont le matériel informatique,
- Un **budget prévisionnel** correspondant pour chaque année civile d'exploitation en tenant compte des charges courantes identifiées et de l'augmentation des prix.
- Une note sur les caractéristiques données par le **projet d'établissement** composé d'une proposition de projet éducatif, de projet pédagogique et de règlement intérieur qui seraient applicables.
- Un **mémoire technique des principales dispositions prévues par le candidat pour assurer l'exploitation du service et répondant aux items du cahier des charges**, comprenant notamment les rubriques suivantes :
  - Mode de gestion des inscriptions
  - Modèle de contrat d'accueil
  - Horaires des services
  - Logiciels utilisés et notamment enregistrement des enfants à l'arrivée et au départ et moyens utilisés, relation entre l'enregistrement de l'enfant et la facturation
  - Outils de suivi de la délégation (modèle de tableau de bord) et document de reporting auprès de la collectivité en présentant l'organisation souhaitée avec la collectivité délégante
  - Organisation mise en œuvre pour la restauration : qualité des repas, prix, fournisseur...
  - Outils d'évaluation de la qualité du service rendu
  - Dispositions en cas de circonstances exceptionnelles : description des moyens mis en place en cas de gestion de crise (décrire les crises possibles, les moyens proposés, leur coût et les limites d'engagement du délégataire)
- Une **note d'intention concernant le personnel** dont le contenu apportera au minimum les éléments d'information suivants :
  - Descriptif détaillé des moyens humains (effectifs – qualification) affectés par le délégataire à la réalisation de la mission,
  - Descriptif également des moyens humains dédiés à l'entretien des lieux et du matériel
  - Organigrammes des fonctions et responsabilités de chacun des services
- Une **note présentant la communication** envers les usagers, ainsi que le système d'information vers la collectivité,
- Une **note présentant, le cas échéant, les variantes** proposées accompagnées du détail financier.

| N° | Nom du candidat ou des candidats groupés.<br>Souligner le nom du mandataire | Décisions              |                       |                                       |
|----|---|------------------------|-----------------------|---------------------------------------|
|    |   | Aucune pièce manquante | Pièce(s) manquante(s) | Désignation des pièce(s) manquante(s) |
| 1  | PEP Alsace<br>8, rue Blaise Pascal<br>68000 COLMAR                          | X                      |                       |                                       |

| N° | Nom du candidat ou des candidats groupés.<br>Souligner le nom du mandataire                    | Décisions              |                       |                                       |
|----|--|------------------------|-----------------------|---------------------------------------|
|    |  | Aucune pièce manquante | Pièce(s) manquante(s) | Désignation des pièce(s) manquante(s) |
| 2  | Léa et Léo<br>Espace Robert Schuman<br>7, place de l'Europe<br>14200 HEROUVILLE SAINT<br>CLAIR | X                      |                       |                                       |
| 3  | People and baby/ Enfance pour tous<br>9 Avenue Hoche<br>75008 Paris                            | X                      |                       |                                       |

## D. Analyse de la recevabilité des offres par la Commission

La Commission procède tout d'abord à l'analyse de la recevabilité de l'offre présentée.

| N° | Nom du mandataire                  | Décisions       |           |               | Motifs<br>Et<br>observations |
|----|------------------------------------|-----------------|-----------|---------------|------------------------------|
|    |                                    | Pli non examiné | Recevable | Non recevable |                              |
| 1  | PEP Alsace                         |                 | X         |               |                              |
| 2  | Léa et Léo                         |                 | X         |               |                              |
| 3  | People and baby/ Enfance pour tous |                 | X         |               |                              |

## E. Analyse des offres par la Commission

Après avoir pris connaissance et validé l'offre, la commission de délégation de service public procède à analyse à partir des critères de sélection désignés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- Efficience des conditions financières proposées
- Caractéristiques du fonctionnement du service et de son exploitation évalués en termes de qualité, de confort donné aux parents, de suivi,
- Qualité du cadre pédagogique donné notamment par le projet d'établissement présenté.

Le Détail de l'analyse figure en annexe 1.

L'analyse fait ressortir que les offres de Léa et Léo et People and Baby/ Enfance pour tous sont plus performantes que celle des PEP Alsace.

En effet, les offres sont économiquement plus pertinentes :

- subvention de la collectivité moins élevée,
- optimisation des charges de personnel,
- optimisation de la facturation,

- investissements raisonnés.

Par ailleurs, l'organisation est beaucoup précise et perfectionnée que celle des PEP Alsace sur laquelle il n'y a aucune indication. Les 2 autres candidats ont également une véritable démarche environnementale notamment pour garantir la qualité de l'air dans les locaux. Cela touche donc la qualité des repas, le type de produits utilisés dans la structure et les produits mis à disposition des enfants.

S'agissant de la prise en charge des enfants, les projets pédagogiques présentent tous un certain intérêt. Les candidats Léa et Léo et People & Baby/ Enfance pour tous vont un peu plus loin en présentant les sources de leur démarches pédagogiques. L'accent est également mis sur la formation des salariés pour un meilleur accompagnement de l'enfant.

## F. Décision de la Commission

---

La Commission propose à l'autorité territoriale de poursuivre la procédure de Délégation de Service public en initiant la phase de négociation avec :

- Léa & Léo
- People & Baby/ Enfance pour tous

Les axes d'amélioration de l'offre ont été identifiés et reformulés en annexe 1. L'autorité délégante pourra ainsi, le cas échéant, conduire sa négociation selon les points suivants :

- Effectif (encadrement des enfants)
- Conventions collectives
- Gestion de l'entretien des locaux
- Composition de la commission d'attribution
- Gestion des repas et organisation avec le prestataire
- Eclaircissement sur la participation des parents
- Point à communiquer : changement de la centrale téléphonique à prendre en compte dans l'investissement
- Justifier le montant des investissements

## G. Signatures des membres de la Commission

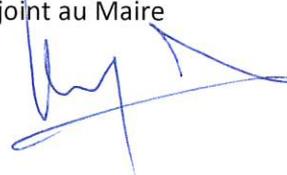
---

A Wintzenheim, le 5 novembre 2015

M. Serge NICOLE  
Président de la Commission



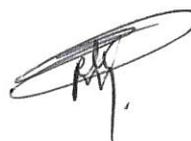
M. Daniel LEROY  
4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire



Mme Marie-Jeanne BASSO  
Conseillère municipale



Mme MIREILLE PELE  
Conseillère Municipale



Mme Valérie HAIDAR  
5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire



Mme Maria FURLANO  
Conseillère Municipale  
Représentée par Mme Patricia JAEGLÉ  
Conseillère municipale

M. Bernard VASELON  
Trésorier

D.I.R.E.C.C.T.E.  
.....